



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 12/03/2026

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

GIRATOIRE DE L'HOPITAL

À compter du 19/03/2026 de 20h30 à 6h00 la circulation se fera chaussée rétrécie au droit des travaux GIRATOIRE DE L'HOPITAL. La circulation des piétons sur le trottoir pourra être interdite.

La circulation des véhicules devra impérativement être maintenue

Stationnement

Secteur Cliscouët

RUE DE NORMANDIE

2 RUE DE NORMANDIE

- Le 07/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 2 places réservées au droit du n° 2 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

AVENUE DU 4 AOUT 1944

PROLONGATION DEL'ARRETÉ 26 - AV - 0270

91 AVENUE DU 4 AOUT 1944 du 14/03/2026 au

- 20/04/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 10 m² autorisation de mise en place d'un échafaudage
- du 18/03/2026 au 20/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales 1 place réservée

conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE MADAME LAGARDE

Face au 29 au 31 RUE MADAME LAGARDE

- Du 16/03/2026 au 25/03/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées face au n° 29 au n° 31 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement conformément au plan joint.

Stationnement

Secteur Nord Est

ALLEE JEAN-RENE BOLLORE

1 ALLEE JEAN-RENE BOLLORE

- Le 13/04/2026 au 14/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
 - 3 places réservées au droit du n° 1 le centre technique municipal mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

Travaux de rénovation de façade :

7 RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

- Du 16/03/2026 au 31/07/2026, mise en place d'un échafaudage au droit
- du n° 7 occupation du domaine public Surface occupée : 7 m²
L'échafaudage mise en place devra l'être seulement sur le trottoir (partie pavé). Pas d'installation sur le caniveau

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

AVENUE PAUL CEZANNE

À compter du 20/04/2026 et jusqu'au 30/04/2026, la circulation des vélos sur la piste cyclable au droit des travaux pourra être interdite.
Les usagers de cette voie emprunteront la voie de circulation générale
Le cheminement des piétons sur le trottoir au droit des travaux pourra être interdit

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Nord / Ménimur

RUE EUGENE DELACROIX

À compter du 19/03/2026 et jusqu'au 27/03/2026, le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci-joint

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DES VIERGES

À compter du 16/03/2026 et jusqu'au 30/04/2026, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
2 tours d'échafaudage seront mises en place au droit du n° 26

Circulation

Secteur Centre / Le Port

MARCHE SOLIDARITE

S'appliquent :

Le collège lycée SAINT FRANCOIS - XAVIER est autorisé à organiser une marche de solidarité.

La marche partira à 13h00 du lycée SAINT FRANCOIS XAVIER jusqu'à 17h00 et empruntera l'itinéraire conformément au plan ci joint.

Cette marche se fera sur les trottoirs afin de ne pas bloquer la circulation, avec l'aide de signaleurs adultes munis de signe distinctifs, qui seront désignés
Ceux-ci devront par ailleurs veiller à gêner le moins possible la circulation des autres usagers et être en possession d'une copie du présent arrêté.

Cette marche se déroulera sous l'entière responsabilité du lycée SAINT FRANCOIS XAVIER qui sera assuré à cet effet auprès d'une compagnie notoirement solvable par un contrat spécifiant qu'en aucun cas cette compagnie ne pourra mettre en cause la responsabilité de la ville.

STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA LIBERATION

À compter du 30/03/2026 et jusqu'au 03/04/2026, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.
Le camion sera autorisé à stationner sur l'ilot central.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DES KORRIGANS et RUE IRENE JOLIOT-CURIE

RUE DES KORRIGANS

À compter du 16/03/2026 et jusqu'au 20/03/2026, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux.

RUE IRENE JOLIOT-CURIE

À compter du 16/03/2026 et jusqu'au 20/03/2026, dans la portion de voie comprise entre la RUE DES KORRIGANS et le GIRATOIRE DE PARK FEUTAN BERR, la circulation sera interdite.

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens :

- RUE ALPHONSE DE LAMARTINE,
- RUE DES LUTINS et RUE DES LUTINS,
- RUE DES KORRIGANS

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Sud Est

RUE DU COMMERCE

À compter du 23/03/2026 et jusqu'au 27/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent
83 RUE

DU COMMERCE :

- La circulation se fera par alternat et sera gérée par panneaux B15+C18 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit face au n° 81 sur les 2 places
-

STATIONNEMENT

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port

AVENUE JEAN MONNET

Le 19/03/2026, dans la portion de voie comprise entre la RUE JOSEPH LE BRIX et le GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS, la circulation sera interdite à partir de 18h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant dans les 2 sens soit par :

- BOULEVARD DE LA PAIX
- PLACE DE LA LIBERATION,
- RUE DE LA LOI,
- RUE DU POT D'ETAIN
- RUE ADOLPHE THIERS

Soit par :

- PLACE MAURICE MARCHAIS
- RUE LAZARE HOCHÉ
- PLACE DE NAZARETH
- BOULEVARD DE LA PAIX
- GIRATOIRE DU PALAIS DES ARTS

Le stationnement de 2 véhicules sera autorisé sur le trottoir au niveau du centre administratif municipal
